

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 8 juillet 2024

Délibération n° CP-2024-3465

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Lancement de l'appel à projets Accès à la commande publique des entreprises

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendaël, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Vincent), M. P. Athanaze (pouvoir à Mme I. Petiot), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme N. Dehan), M. J. Camus (pouvoir à Mme B. Collin), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), Mme Z. Khelifi (pouvoir à Mme L. Vacher), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Sibeud), M. J-C. Ray (pouvoir à Mme V. Brunel).

Absent non excusé : M. R. Debû.

Commission permanente du 8 juillet 2024**Délibération n° CP-2024-3465**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Lancement de l'appel à projets Accès à la commande publique des entreprises

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 juin 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

En application de l'article L 3641-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la Métropole exerce de plein droit la compétence de développement économique, dont les actions contribuant à la promotion et au rayonnement du territoire et de ses activités. Cette compétence est déclinée par la collectivité au travers d'une politique de développement compétitif, innovant, solidaire et attractif, au service des entreprises de son territoire.

Parmi les leviers existants, la commande publique, et ses nombreux flux financiers, représente une opportunité considérable au soutien et au développement de l'économie. En effet, avec environ 600 M€ HT dépensés annuellement, auxquels s'ajoutent les chiffres d'affaires des délégations de service publics de près de 500 M€, les achats de la Métropole constituent un outil important de soutien au territoire.

En ce sens, la collectivité s'est engagée, depuis 2021, dans une politique de développement des achats responsables, au moyen de la mise en œuvre de son schéma de promotion des achats responsables (SPAR).

Ainsi, plusieurs engagements ont été pris, dans le respect du droit, afin que la commande publique réponde davantage à des objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Un de ces objectifs est de promouvoir des modèles économiques plus durables, avec des mesures œuvrant pour simplifier l'accès à la commande publique des plus petites structures économiques, et, notamment, de l'économie sociale et solidaire (ESS) (volet 1 de l'axe 1 du programme d'action du SPAR approuvé par délibération du Conseil n° 2023-1837 du 25 septembre 2023).

Cet accompagnement des entreprises, dans leur appréhension de la commande publique, est un levier identifié et toujours d'actualité. En effet, afin de savoir si des opportunités existent pour les entreprises, cela présuppose que ces dernières soient en capacité de se positionner sur les marchés publiés par la collectivité. C'est dans cette optique que des actions de sensibilisation des entreprises à l'accès à la commande publique ont pu être déployées, afin de lever certains freins liés à la complexité administrative et juridique de l'achat public. Par ailleurs, pour les acheteurs, une meilleure connaissance du tissu économique de l'ESS est essentielle pour adapter les marchés de la Métropole et faciliter l'accès des structures en tant que fournisseurs.

II - Objectifs

L'ambition principale de ces actions de sensibilisation est de permettre à plus de petites et moyennes structures de pouvoir candidater aux marchés proposés par la collectivité, grâce à la participation à des sessions de sensibilisation à titre gratuit.

L'objectif poursuivi est de rendre l'achat métropolitain plus performant, à la fois par la diffusion d'une meilleure connaissance des besoins de la collectivité pour une meilleure mise en concurrence, mais également de faire connaître les attentes de la Métropole aux plus petits opérateurs économiques, afin de s'assurer de réponses les plus adaptées à ses exigences. La connaissance des besoins des acheteurs publics et des procédures juridiques inhérentes aux marchés publics est, en effet, essentielle à la création de collaborations entre entreprises du territoire et Métropole.

III - Passation d'un marché de service

Les sessions de sensibilisation seront assurées, pour partie, par les agents de la collectivité, mais il est nécessaire de formaliser un marché de service afin de se doter de ressources externes supplémentaires.

Ce marché aura pour objet l'accès à la commande publique et sera décomposé en plusieurs lots permettant de s'adresser à des publics différents avec des solutions ciblées. Ainsi, les missions seront déclinées au travers de deux volets : les actions à destination de l'ESS et les actions à destination des très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME).

D'une part, concernant le secteur de l'ESS, il est attendu un travail sur la donnée comprenant la modération de la base de données existante des structures de l'ESS, ainsi qu'une analyse des résultats obtenus suite à la corrélation entre la base de données et le recensement annuel des achats. Il sera aussi demandé des prestations de sensibilisation des entreprises de l'ESS, afin de mieux appréhender le cadre juridique de la commande publique et les orientations et pratiques de la Métropole, mais aussi des acheteurs en interne. Enfin, il sera attendu du prestataire qu'il travaille, avec les structures bénéficiaires, à la construction et à la valorisation d'une réponse à un marché public. D'autre part, concernant les TPE/PME, il sera attendu les mêmes prestations de sensibilisation. Ces deux volets comprendront aussi un support logistique à l'organisation des sessions et d'événements sur le thème des achats.

IV - Présentation de l'appel à projets

Afin de formaliser cet accompagnement, il est décidé de procéder à un appel à projets. En effet, en qualité de pouvoir adjudicateur, la Métropole formalise un achat bénéficiant *in fine* à d'autres structures.

L'appel à projets Accès à la commande publique des entreprises sera diffusé largement, permettant au plus grand nombre d'entreprises concernées de candidater et de pouvoir bénéficier de ces journées de sensibilisation. Les campagnes d'inscriptions auront lieu annuellement, avec une 1^{ère} édition en 2025. Les candidatures reçues seront traitées au fil de l'eau et positionnées sur les sessions prévues pour l'année en cours.

Il sera défini clairement dans l'appel à projets, d'une part, le plan de formation et les objectifs, et d'autre part, les éléments de sélection des entreprises. À l'issue de cette sélection, selon des critères définis au préalable, les entreprises pourront bénéficier de la session de sensibilisation. Un registre de l'ensemble des entreprises ayant candidaté et ayant participé sera tenu.

La démarche sera déployée sur l'année 2025 et pendant toute la durée d'exécution du marché. La collectivité se laissera la possibilité de relancer annuellement des campagnes d'inscription à destination des entreprises du territoire et de proposer, ainsi, de nouvelles sessions pour les années suivantes ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'ouverture d'un appel à projets afin de mettre à disposition des entreprises du territoire des sessions de sensibilisation à la commande publique,

b) - la passation d'un marché de services permettant de mettre en œuvre les dispositions de l'appel à projets et de consolider le référencement des entreprises de l'ESS.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 40 000 €HT, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2025 - chapitre 011 - opération n° 0P28O5814.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 9 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240708-324382-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 juillet 2024 Date de réception préfecture : 9 juillet 2024
